



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

1. GAL - Demande de validation de la candidature pour la programmation LEADER 2023-2027.

a) Le Conseil communal prend connaissance d'une note établie par Madame Deborah COLOMBINI, Attachée à la Direction générale et Responsable du département Solidarités, Citoyenneté et Loisirs, laquelle vise à vous soumettre le dossier de candidature du GAL Meuse@Campagnes pour la programmation LEADER 2023-2027 pour validation sur base des considérations suivantes :

- *"Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus spécifiquement les articles L1122-20, L1122-26 §1er et L1122-30 ;*
- *Vu la circulaire du 14 février 2008 relative au Contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions (M.B. 18.3.2008) ;*
- *Vu la décision du Collège communal du 12 août 2022 et du Conseil communal du 19 septembre 2022 de rejoindre et soutenir la candidature du GAL Meuse@Campagnes dans le cadre du PwDR 2023-2027 sur le territoire composé des communes d'ANDENNE, FERNELMONT, HANNUT, EGHEZEE et WASSEIGES ;*
- *Considérant que le GAL est un outil de développement territorial partagé par plusieurs communes qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales en y encourageant le développement durable ;*
- *Considérant que l'action du GAL Meuse@Campagnes s'inscrit dans le Greendeal européen et dans les priorités de la Déclaration de politique régionale ;*
- *Considérant qu'un nouvel appel à candidature a été lancé le 29 septembre 2022 pour la programmation 2023-2027 qui prendra place de début 2024 à fin 2027 ;*
- *Considérant la constitution d'un partenariat privé public (PPP), appelé « comité décisionnel » réunissant 4 membres privés et 2 membres publics par commune, ces derniers ayant été désignés par le Conseil communal ;*
- *Considérant le diagnostic et les enjeux du territoire validés par le partenariat privé public (PPP) le 16 novembre 2022 ;*
- *Considérant l'appel à pré-projets lancé le 05 décembre 2022 et clôturé le 22 janvier 2023 dans le but de sélectionner les pré-projets répondant aux enjeux du territoire de la manière la plus pertinente afin qu'ils servent de base à la stratégie de développement local (SDL) du GAL Meuse@Campagnes pour la future programmation 2023-2027 ;*

- *Considérant que 76 projets ont été soumis mais que seulement 68 étaient éligibles ;*
- *Considérant l'évaluation et la sélection des pré-projets réalisées, selon une grille de critères définis, par le partenariat privé public (PPP) le 09 février 2023 et le 16 février 2023 ;*
- *Considérant les 7 groupes de travail qui se sont rencontrés entre le 1^{er} mars 2023 et le 18 avril 2023 pour élaborer les fiches projets,*
- *Considérant le projet de Stratégie de Développement Local (SDL) validé par le PPP le 18 avril 2023 et ci-annexé ;*
- *Considérant les 5 fiches-projets, hors coordination, rédigées par des groupes de travail et reprenant les projets soumis par les citoyens et incluses dans cette stratégie de développement local :*
 - *FP1 - Plus de nature, plus de liens : protéger et reconnecter*
 - *FP2 - SmartGAL: un système d'information territoriale collaboratif au service de ses patrimoines et de la dynamique du territoire*
 - *FP3 - Passé, présent, futur : valorisation touristique et ludique du patrimoine naturel et des mémoires collectives*
 - *FP4 - Circuits-courts collaboratifs : la clé d'une autonomie alimentaire efficace et mutualisée !*
 - *FP5 - Courts-circuits énergétiques : S'émanciper des énergies fossiles et limiter les émissions de CO2*
- *Considérant que le dossier a été approuvé devant le Comité décisionnel du GAL le mardi 18 avril 2023 à l'unanimité ;*
- *Considérant que le projet de candidature LEADER a été déposé sur la plateforme avant l'échéance du 21 avril 2023 ;*
- *Considérant qu'une délibération du Collège communal du 21 avril 2023 validant le dossier de candidature a été transmise à la Région wallonne avant l'échéance du 2 mai 2023 ;*
- *Considérant qu'une délibération du Conseil communal validant le dossier de candidature doit être transmise à la Région wallonne pour le 30 juin 2023 au plus tard ;*
- *Considérant le dossier de candidature du GAL Meuse@Campagnes ci-annexé et ses pièces annexes consultables sur <https://drive.google.com/drive/folders/117ulInquENe8gorfCILLbW0bMZVn-nnG?usp=sharing> ;*

b) Le Conseil communal décide :

1. De valider le dossier de candidature du GAL Meuse@Campagnes.
2. De faire parvenir, impérativement le 27 juin 2023, une copie de la présente délibération au GAL Meuse@Campagnes pour envoi à la Région wallonne.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux



Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux

Claude Eerdekens

